Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 24 (1960)
Heft: 93-94

Rubrik: Mélanges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MÉLANGES

A PROPOS DE L'ÉTYMOLOGIE DE « TIRETAINE »

Dans ses *Remarques sur les mots français dans le dictionnaire de M. Corominas*, publiées dans cette Revue, tome XXIII, p. 207 ss, M. von Wartburg s'occupe entre autres de la manière dont M. Corominas a traité le problème « tiretaine » dans l'article *tarlatana* (*DELC*, IV, 385-387) et remarque : « Reste à trouver comment *tiretaine* est né. » Comme dans *ZRPh.*, LXVII, 151-152, M. von Wartburg avait semblé accepter mon explication de ce mot[1], je me suis permis de lui demander son avis actuel. Sa réponse, que j'ai reçue par retour du courrier et dont je tiens à le remercier chaleureusement, m'apprend qu'il a fini par se rallier à l'opinion de M. Gamillscheg (*EWF*, 845) et qu'il a rangé *tiretaine* dans l'article *Tyrus* (la ville de Tyr) du *FEW*. Il m'autorise à en publier la remarque 3, que voici : « Gossen Vox, 10, 279 versucht, *tiretaine* mit dem verbum *tirer* in der bed. 'carder' zu verbinden. Doch fehlt eine genügende morphologische erklärung und ausserdem geht aus Poerck hervor, dass bis ins 15. jh. in diesem sinne *traire* gebraucht wird, *tirer* erst ab 1500, was bei dem hohen alter von *tiretaine* eine beziehung zwischen den beiden wörtern unwahrscheinlich macht. » Les mêmes raisons ont amené M. Corominas à refuser mon explication ; il me semble, du reste, que c'est son argumentation qui a convaincu M. von Wartburg. Qu'on me permette de défendre ici mon étymologie.

Dans mon article de 1948, je me suis efforcé de trouver une étymologie conforme au principe des *Wörter und Sachen*, parce qu'il me paraissait fantaisiste de vouloir rattacher le nom d'une étoffe aussi populaire et commune que la tiretaine à des noms d'étoffes précieuses et très mal définies du moyen âge, qui peuvent remonter au nom de l'ancienne ville

1. Cf. *VRom.*, X (1948-49), 279-284, dans mon c. r. de K. Zangger, *Contribution à la terminologie des tissus en ancien français*, Bienne, 1945.

phénicienne. Dans les exemples donnés par Godefroy, VII, 725, à l'article *tire* 'étoffe de Tyr, étoffe de soie', l'idée qu'il s'agit d'une étoffe d'une valeur considérable se dégage nettement du contexte. De même dans les exemples occitans du dérivé *tiret* (< anc. prov. *tiri*) donné par Levi, VIII, 243, moins dans l'unique exemple français qu'en donne Godefroy, VII, 728. Le fait que Huon de Méry ait écrit : « Qui donra mes *tires* de Tyr, Ne riches pailes d'outremer » ne prouve pas grand-chose à mon avis. On sait la valeur de ces étymologies plus ou moins populaires établies par les auteurs du moyen âge. Plus probants sont les exemples que Du Cange (VIII, 221) donne pour *tyrium*, puisqu'il s'agit ici d'une étoffe pourprée et que seule cette qualité peut établir un rapport entre le nom de l'étoffe et la ville de Tyr, célèbre par son industrie de la pourpre [1]. Ceci n'exclut pourtant pas la possibilité que ce rapport ait pu être établi après coup. En anc. espagnol nous trouvons le mot *tiraz* qui, dans les plus anciens documents, signifie assez souvent 'en soie' et que M. Arnald Steiger [2] a fait dériver du pers.-arabe *ṭirāz* 'Borte, Schriftborte; Stickerei; Name eines kostbaren Stoffes; Gewerbemanufaktur'. Ce mot pourrait tout aussi bien se trouver à la base des mots gallo-romans *tire*, *tiret* 'étoffe précieuse' que le toponyme *Tyr*.

Quoi qu'il en soit, le sémantisme de *tiretaine* ne semble guère permettre une dérivation des types précités. Pour les formes et les significations — primaires et secondaires — du mot, je renvoie à mon exposé dans *VRom.* [3]. Quant à l'explication, je me permets de la répéter ici tout en la modifiant tant soit peu, vu que grâce à l'ouvrage magistral de M. de Poerck [4] nous sommes bien mieux renseignés sur la technique et la terminologie de la draperie médiévale du Nord de la France que je ne l'étais en 1948. Je pense qu'il est le plus simple de prendre l'article « tiretaine » de M. de Poerck comme point de départ et je le cite in extenso (p. 231-232 du tome Ier) : « Ce tissu doit sans doute son nom à

1. Ainsi Battisti-Alessio, *DEI*, 3801, écrivent au sujet de l'ital. *tirintana* (et variantes) < fr. *tiretaine* : « La voce ricorda il lat. *tyrianthina* n. pl., abito di color porporino-violetto (Marziale, I, 53), *pallium -um* (Volpisco), dal gr. *tyriánthinos* agg., colorato con la porpora di Tiro.

2. *Zur Sprache der Mozaraber*, Mélanges Jud, p. 651, n. 47.

3. Pour les formes qui ne figuraient pas dans mon fichier, je prie le lecteur de se reporter au *DELC*, au *DEI* et au Glossaire de M. de Poerck (cf. note suivante).

4. G. de Poerck, *La draperie médiévale en Flandre et en Artois* : I. La technique : II. Glossaire français; III. Glossaire flamand; Bruges, 1951.

sa matière première : dans un texte flamand de Nieuport, la « tierteyne », en effet, est mise sur le même pied que toute une série de laines médiocres ou de récupération. Si réellement le « tiretier » mentionné à Tournai est un fabricant de tiretaines [1], ce dernier mot doit être interprété comme l'élargissement d'un mot plus ancien au moyen du suffixe *-aine*. Quoi qu'il en soit, la tiretaine nous apparaît essentiellement comme un tissu mixte, dont seule la trame est de laine ; dans le fil de chaîne entrait du lin ou du coton. La trame était peignée, et aussi probablement ensimée; sa qualité pouvait varier considérablement, puisque à Douai on pouvait opposer les « boinnes » tiretaines aux tiretaines de flocon, ce qui, soit dit en passant, justifiait l'existence de deux eswarderies différentes [2]. A Gand on opposait pareillement les « wullinen tierteinen » aux « vlockinnen tierteinen ». La « tierteyne » était sans doute une laine de récupération analogue au flocon, quoique cependant différente. Il est curieux que le mot n'apparaît pas dans les prescriptions en français concernant la composition de la trame des tiretaines. Ainsi dans les « boinnes » tiretaines douaisiennes la laine était de bonne qualité, à l'exclusion de flocon, de laveton, d'estontures battues ou à battre, de bourre ou de gratuise de peaux; les tiretaines de flocon, au contraire, avaient une trame de valeur moindre, et où pouvaient entrer tout au moins les trois premiers produits exclus des bonnes tiretaines. Les tiretaines de Valenciennes contenaient dans leur trame un certain pourcentage de pelis, ou encore de retous ou d'agnelins, mais l'emploi de cette dernière laine était interdite à Ardenbourg. L'absence du mot « tiretaine », dans les textes français, pour désigner la matière première entrant dans la trame des draps du même nom s'explique au mieux en admettant que le mot est flamand. »

Disons tout de suite que ce dernier raisonnement ne nous convainc guère. On pourrait tout aussi bien admettre que, le mot étant de formation française, les rédacteurs des « bans » en langue française ne sen-

1. Tournai, 1296. Vu le second exemple de *tiretier*, provenant du Centre (1253), que cite Godefroy, nous n'avons, je crois, aucun motif d'en douter. Ajoutons que M. von Wartburg, *RLiR*, XXIII. 252-3, a pleinement raison de réfuter l'argumentation de M. Corominas, qui invente un **tiretain*, se fondant vraisemblablement sur le bas-latin *tiretanius*, latinisation d'un fr. *tiretanier*.

2. Dans les dialectes gallo-romans la tiretaine est presque partout un drap grossier, et les significations secondaires sont sans exception nettement péjoratives. Il est donc permis de supposer qu'aussi au moyen âge les tiretaines de mauvaise qualité prévalaient sur les bonnes.

taient pas le besoin de distinguer expressément le tissu même de l'une de ses matières premières, alors que pour les Flamands c'était un mot d'emprunt et que c'est précisément pour cette raison qu'ils l'employaient d'une façon plus explicite. Cependant il est plus probable que, puisque *tierteyne* n'est attesté qu'une seule fois au sens de 'espèce de laine inférieure' (XIVe siècle : « scoorlyngen of tierteyne », *Gloss. flam.*, p. 158; on identifie donc *tierteyne* avec les déchets du tondage-appareillage, cf. *schoorlinc*, p. 131), nous avons affaire à une restriction sémantique occasionnelle. Comme *tiretaine*, c.-à-d. son pendant flamand, désignait fréquemment un tissu de qualité inférieure, il est assez naturel qu'on ait donné ce nom aussi à une laine de mauvaise qualité.

Ceci dit, je rappelle que, selon mon hypothèse, *tiretaine* dérive du verbe *tirer* au sens de 'peigner, carder la laine'. Je la maintiens pour le fond, bien que je reconnaisse que certains détails de mon argumentation de 1948 sont faux [1]. Il s'agit avant tout d'écarter l'objection de caractère chronologique faite et par M. Corominas et par M. von Wartburg. Selon le *Gloss. fr.* de M. de Poerck, p. 198-9, *tirer* est attesté pour la première fois au sens de 'tirer à travers le peigne ou la carde' à Douai en 1390 — et non au XVe s., comme l'écrit M. von Wartburg —, puis à Lille en 1450 (compl.) et à Menin en 1501. Le verbe *traire* 'tirer à travers la carde, carder' se rencontre à Douai en 1250, 1250-75, à Ypres, fin XIIIe/début XIVe siècle, à Aire en 1358-59 et à Béthune au XIVe s.; un composé *detraire* 'même sens' est attesté à Hénin-Liétard au cours du 3e quart du XIIIe s. Les deux mots sont parfaitement synonymes et sont rendus en mnl. par le verbe *trecken*. Ajoutons deux homonymes : *garder* 'carder' (Douai, Arras, Saint-Omer, Aire, Béthune, 1250 — fin du XIVe s.) = mnl. *caerden*; *sackier* 'tirer à travers le peigne' (Douai, 1250, 1390) = mnl. *lichten uten cammen*. — Je pense que ce n'est qu'un effet du hasard que *tirer* ne soit pas attesté plus tôt au sens de 'peigner, carder'. Comme le verbe désignant cette fonction est assez souvent employé avec le substantif *trai(n)me* 'trame' (p. ex. *ke li estains soit trais de le trainme*, Douai, 1250-75; *le trainme traite*, Aire, 1358-59) et que ce mot même signifie 1° 'laine arçonnée ou droussée prête à être cardée', 2° 'laine cardée prête à être filée, ou qui l'a déjà été', on comprend que

1. Ainsi, *traiel*, *-e* n'a vraisemblablement rien à voir avec le verbe *traire*; cf. de Poerck, *Gloss. fr.*, p. 207. Reste à savoir ce que sont les *tirelle* et *tiree* italiennes mentionnées dans F. B. Pegolotti, *La Pratica della mercatura*, que Evans avait rapprochées de *traiele*. Cf. *VRom.*, X, 282, n. 1.

cette allitération produisait une espèce d'attraction de forme subconsciente dans l'esprit des sujets parlants et écrivants en faveur de *traire*. Mais, étant donné que le verbe *tirer* est attesté en français depuis la *Chanson de Roland*[1], il ne me semble pas trop téméraire de supposer que, dans la langue de tous les jours, *tirer* a remplacé *traire* aussi dans cette acception technique bien avant qu'il n'ait été fixé par écrit. Mutatis mutandis, nous voyons se répéter le phénomène que M. von Wartburg (*art. cit.*, p. 248) a constaté pour le bas-latin : « A ce sujet il faut dire d'abord qu'en bas-latin un verbe *tirare* n'apparaît que très tard, beaucoup plus tard que dans les langues romanes et très rarement. C'est que dans le sentiment de ceux qui écrivaient en latin *tirer* correspondait à *trahere* et que ceux-ci n'avaient aucune raison pour préférer au verbe latin ce nouvel intrus. »

Revenons à l'explication technique et essayons d'établir les rapports que la tiretaine pouvait avoir avec le verbe *tirer*. L'exposé de M. de Poerck que nous avons cité plus haut nous apprend :

1° que dans la trame des tiretaines de qualité inférieure pouvaient entrer des déchets, c.-à-d. des laines de récupération. Le § 7 du livre de M. de Poerck est consacré à la description du peignage. On désignait par *tirer* ou *sackier* spécialement la dernière opération du peignage : « l'ouvrière fixait à un poteau le peigne garni de toute la laine déjà démêlée, elle tirait celle-ci à menu, des deux mains et par reprises, et elle relâchait à mesure pour reprendre de nouveau plus près du peigne, jusqu'à ce qu'elle eût tiré la laine d'une seule longueur et formé une *barre* de trois, quatre pieds de long. » Ce qui restait dans le peigne, et qui constituait donc un déchet, portait le nom d'*entredeus* ou *paumelle*, en flamand *cammelinc*[2]. Le rapport existant entre la tiretaine et ces déchets est certifié par des formes comme : *tyretenae camelinae* (Compte de dépenses pour le fils de Saint Louis, 1267), *tiretaine camelingue* (Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, 1302-29)[3].

2° Au § 9, M. de Poerck explique le travail du cardage et écrit notam-

1. Dans *Aye d'Avignon*, chanson de geste composée vers 1200, nous trouvons le mot *tire* (Il vesti. I. haubert dont blanche fu la *tire*), que Godefroy (VII, 727) traduit par ' trame '. Cependant il est difficile de dire si c'est là la traduction qui s'impose.

2. Ce mot a passé en français (*camelin*) et désigne la matière première et une sorte de drap. Cf. de Poerck, p. 51, n. 2 et p. 210-211. *Gloss. fr.*, p. 33. — M. Zangger, *op. cit.*, p. 36, n. 6, se trompe en croyant qu'il s'agit de la désignation d'une couleur.

3. Cf. la *tiretaine de flocon*; *flocon* ' déchets de laine récupérés au foulage '.

ment : « Les ouvrières auxquelles était confié le cardage, et qui devaient démêler la blousse prise entre les deux cardes, en tirant (*tirer*, *traire*, fl. *trecken*) une carde sur l'autre, portaient à Douai le nom de *traieresses*... A l'issue du cardage la laine prête à être filée est dite, en français, *trame* ou *trompe*, en flamand, *wevel*... »

Il me semble qu'il y a assez de points de contact matériels entre la tiretaine et le verbe *tirer*. D'une part, la tiretaine peut se composer en partie de matières premières qui ont été « tirées » = peignées. De l'autre, la trame est la laine « tirée » = cardée, prête à être filée. Or, la trame de la tiretaine, qui seule est de laine, était peignée, donc encore « tirée ». Comme, au moyen âge, la tiretaine est un des rares tissus mixtes, il est compréhensible qu'on voulût insister sur la nature de la trame, la chaîne étant de lin ou de coton. Le nom du fabricant de tiretaine *tiretier* nous permet de supposer une forme plus ancienne **tiret* 'ce qui a été tiré', tout comme *filet* (= *filé*) est 'ce qui est ou sera filé'. On pourrait aussi invoquer le parallèle *tiretier/filetier* (cf. de Poerck, p. 60, et *Gloss. fr.*, s. v°). Dans *filet* la terminaison est celle du participe passé [1] et non le suffixe diminutif *-et* [2]. Il en sera de même pour **tiret*, de sorte que l'objection de M. Corominas « es inverosímil por no ser *-et* sufijo deverbal » (ce qui, du reste, n'est pas tout à fait exact, témoin *foret*, *sifflet*, *volet*, etc.) tombe. La création d'un type *tiretaine* est due sans aucun doute au parallélisme avec *fu(s)taine*, conjecture que j'avais déjà formée dans *VRom.* X, 283-4, et que M. von Wartburg a adoptée dans *RLiR*, XXIII, 253. Car la futaine [3], dont la trame est de coton et la chaîne de lin, est l'autre tissu mixte très commun au moyen âge [4].

Vienne. Charles-Théodore Gossen.

1. Cf. ma *Petite Grammaire de l'ancien picard*, Paris, 1951, § 46.
2. Ce que j'avais supposé dans *VRom.*, X, 283.
3. Cf. les formes dans Zangger, *op. cit.*, p. 61, et dans *FEW*, III, 919 et 920.
4. Quant aux formes commençant par *tar-*, à savoir rouchi *tarlatane* 'sorte de mousseline forte et claire', prov. mod. *tarla(n)tano* 'sorte de mousseline, mauvaise étoffe' (> esp. *tarlatana*, *DELC*, IV, 385), il n'est pas impossible que, vu la ressemblance extérieure des deux mots, *tiretaine* se soit croisé avec le nom d'une autre étoffe : *tartaire* (variantes : *tartare*, *tartarin*, *tartane*, *tartaille*, *tartelle*), ital. *tartano*; cf. Zangger, *op. cit.*, p. 105-106. — L'anglais *tartan(e)*, par contre, remonte directement au fr. *tiretaine*, comme M. Corominas l'a expliqué dans la note 3 du *DELC*, IV, 387.

A PROPOS DU PROBLÈME *ANDAR, ANAR, ALLER*

Le but que nous poursuivons dans ce court article est un des plus modestes : il s'agit de démontrer que la solution proposée par M. A. Lanly dans les nos 89-90, janvier-juin 1959, p. 112-130, toute séduisante qu'elle paraît, n'est pas en état d'évincer totalement les explications données par les anciens grands maîtres dont nous tâcherons de ramener à l'unité les hypothèses établies sur l'origine du groupe *andar, anar, aller*. C'est en quoi l'étude de M. Lanly pourra cependant nous rendre quelques services précieux.

Si M. Lanly, d'un côté, n'accepte pas l'explication admise par Schuchardt, Cornu, Meyer-Lübke, Gamillscheg, qui font remonter *aller* à AMBULARE à l'aide de la théorie de réduction, et, d'un autre côté, refuse l'orientation proposée à l'étymologie de *andar-anar-aller* par A. Dauzat et M. P. Fouché, d'après laquelle l'origine de cette triade serait à chercher dans le substrat d'un idiome disparu, on ne peut qu'être d'accord avec lui. On partagera aussi sans réserve son opinion sur l'étymologie donnée par M. Warren F. Manning (*aller* < *ADITERARE[1]) et sur celle de M. Carlton C. Rice (ADNARE > *ANNARE > *ANNULARE[2] > *aller*; ADNATARE > *ANNITARE > *andar(e)*. Les deux étymologies pèchent par des exercices de voltige qui bouleversent les lois phonétiques les plus élémentaires. L'étymologie présentée par Miss Patton (ALLATUS → ALLARE > *aller*) nous rappelle involontairement celle de AMBULARE, proposée par O. Haas (*AMBU-TLATUS « feierlich umhergetragen » → *ambulare*!). Elle est bien douteuse, puisque SE AFFERRE « se transporter », « se rendre à », « apparaître » appartient au domaine poétique.

Mais la solution apportée par M. Lanly, excepté en ce qui concerne

1. ADITERARE > *ADITELARE est sans parallèle. La preuve en est fournie par *ADBIBERARE > *abevrer* > *abreuver* ; DELIBERARE > *délivrer*; ADOPERARE > v. fr. *aovrer*; SEPERARE > *sevrer*; RECUPERARE > *recouvrer*; -TEMPERARE > *tremper* ; -*EXFUNDERARE > *effondrer*; ADULTERARE > v. fr. *avoutrer*; -NUMERARE > v. fr. *nombrer*; GENERARE > v. fr. *gendrer*; PULVERARE > v. fr. *poudrer*; DESIDERARE > *désirer*; -MACERARE > v. fr. *mairier*; *PORRIGERARE ou *PORICERARE > v. fr. *puirier*.

2. Cette construction purement théorique ne pourrait donner une forme *aller*; cf. BRANDULARE > *branler*; SPINULA > *épingle* ; l'origine du *-g-* est incertaine ; + SPHINGULA ou : + (germ.) SPANGA ?

aller, n'est pas satisfaisante non plus, quoique son interprétation soit nouvelle et même suggestive. Le latin ADEAMUS est en effet très proche de l'italien *andiamo*. Et que le subjonctif-impératif puisse produire une nouvelle conjugaison (it. *giamo-gimo-gire*), c'est un fait certain (cf. d'ailleurs l'ancien infinitif *estouvoir* de *estuet* < *est ues* (<OPUS) + *t*)[1]. Dans son exposé l'auteur présente des thèses d'une grande importance, il est vrai, mais certains détails sur lesquels il appuie ses conclusions nous semblent fort discutables.

L'adverbe espagnol *adelante*, qui ne vient pas de *AD ILLAC + ANTE, mais de AD + DE + IN + ANTE (cf. *delante* < DE + IN + ANTE ; *en avant* < IN ABANTE) ne saurait donner la clef, πρῶτον ψεῦδος[2].

Pour justifier la présence du *-n-* dans *andare*, l'auteur invoque d'abord l'influence analogique de ANTE, hypothèse plus qu'invraisemblable, qu'il abandonne d'ailleurs, et cela avec raison. Car ADITARE, qui avait remplacé le simple *ire* par sa forme plus claire et son sens précis (mouvement vers un point) produit par le préfixe, n'avait pas besoin d'un renforcement prêté par ANTE. Voulait-on exprimer cette nuance sémantique, on pouvait se servir du verbe *ABANTIARE (SE), tandis que le latin classique disposait des verbes PROCEDERE, PROFICISCI, PROGREDI et PERGERE, tous verbes sans capacité d'évolution.

ADITARE a vécu sans doute, mais il n'a pas engendré *andare*, et la survivance de ADEAMUS n'est supposée par M. Lanly qu'en faveur de *andiamo*. Mais quand bien même la forme ADEAMUS serait restée vivante, elle n'aurait pas plus abouti à *andiamo* que p. ex. *DISPARPALLARE (construit ingénieusement sur la base douteuse de DISPARE PALLAVIT, Pétrone, Cena Trimalchionis, 46, 2)[3] n'a donné *sparpagliare, éparpiller*, etc. Ce qu'il y a de commun à ces étyma si éloignés l'un de l'autre, c'est qu'ils font, au premier coup d'œil, l'impression de l'œuf de Colomb. Et pourtant ils présentent, à regarder de plus près, des accrocs.

Pour faire résulter *andare* de ADITARE, l'auteur est forcé de recourir à

1. STUPERE comme étymon n'entre pas en considération pour des raisons sémantiques (v. *ZRPh*, 44, 655).

2. C'est pourquoi M. Lanly n'a pas besoin d'attribuer la priorité de son invention à M. J. M. D. Ford, qui a supposé que *aller* remontait à *AD + DE + ILLAC + RE (!).

3. Le passage dans Pétrone est corrompu, par conséquent il ne peut guère être utilisé pour des tentatives étymologiques, comme prétend Hofmann-Walde. Les formes citées ci-dessus remontent à *EXPARPILIARE (dérivé de PAPILIO + PARPEBRA) ou à *SPARPILIARE (Bloch-Wartburg) < SPARGERE + PAPILIO.

de pures hypothèses. Comment explique-t-il d'abord le *-n-* dans *andare*? Il dit : ADITARE pouvait facilement devenir *ANTARE. Vraiment? Non, loin de là. Les exemples de l'épenthèse de nasales en italien allégués par l'auteur peuvent être interprétés d'une autre manière : *rendere* a reçu son *-n-* de *prendere*, *vampa* peut être influencé par *vampeggiare*, qui doit, à son tour, son *-m-* à *lampeggiare*. Les autres hypothèses concernant l'origine de *-d-* et de *-nd-* : *ANTARE devenait *andare* sous l'influence de **adiamo* < ADEAMUS, à moins que ADITARE, sous cette même influence, n'ait donné plutôt encore *ADDARE (> *andare*) manquent de toute base solide. Nous ne connaissons d'exemples probants ni pour l'intercalation de *-n-* en italien, comme il y en a en espagnol, ni pour le développement de *-dd-* à *-nd-*. Si proche de *andiamo* que paraisse ADEAMUS, il n'y a pas de moyen normal de rapprocher les deux formes, la nasale présentant un obstacle insurmontable.

Quant au provençal, gascon et catalan-valencien *anar*, il peut, d'après M. Lanly, bien reposer sur la forme *andare*, en considération du fait que le groupe *-nd-* se réduit à *-nn-*, puis à *-n-* dans ces régions.

Courrait-on grand risque de supposer l'évolution d'une base *AMBINARE, forme latérale de AMBULARE, qui s'est maintenue dans quelques formes dialectales du roumain (v. *REW*, 412)? La chaîne phonétique de son développement serait : *AMBINARE > *AMB'NAR > *AMNAR > **annar* > *anar*. Nous n'ignorons pas que cette évolution est un peu irrégulière; c'est que nous ne connaissons qu'un seul exemple du même développement; *INFRUMINARE > prov. *enfrunar*, tandis que tous les autres montrent *-m-* : INTAMINARE > *entamar*, NOMINARE > *nomar*, SEMINARE > *semenar*. Mais qui n'admet pas notre hypothèse peut adopter la théorie de M. Lanly, qui tient compte de l'évolution phonétique normale.

Quant à *andar(e)* il faudra se contenter de la base AMBITARE [1] (v. *REW*, 409). Pour le développement phonétique cf. *INGURGITARE > v. it. *ingordare* → *ingordo*.

Pour *aller* l'auteur admet deux possibilités d'explication : 1. une base *ADITULARE ou *ADITELARE, qui, morphologiquement, sont des constructions en l'air; c'est que des formations en -ULARE et -ELLARE avec un fréquentatif en -ITARE n'existent pas [2], abstraction faite du fait que même

1. Fréquentatif de AMBIRE et doublet de AMBULARE ; cf. *circitare*, *miscitare*, **(b)ragitare*.

2. On trouve p. ex. *HINNĪTULARE (de HINNĪTARE, dérivé de HINNĪTUS), *INCISULARE (de INCISARE), *SORTULARE (de SORPTUS, SORBERE), USTULARE (de USTUS, URERE), *VOLUTULARE (DE VOLUTARE, VOLVERE).

une telle base ne donnerait point une forme *aller*. La preuve en est l'évolution de *HINNITULARE : prov. ANILHAR, esp. *relinchar*, pg. *rinchar*, it. *nicchiare*. 2. *aller*, qui représente le toscan *andare*, est un infinitif refait sur les formes dissimilées, p. ex. *nos nos en anons* > *nos nos en alons*, phrase citée par mon révérend maître J. Cornu, qui voulait démontrer par là que la dissimilation ne pouvait se faire que dans la forme verbale. Il va sans dire que nous nous rangeons à cette hypothèse, qui a beaucoup plus de vraisemblance.

Conclusion.

En éliminant définitivement la base AMBULARE pour *aller* et en retenant AMBITARE comme base directe de *andar* et indirecte de *anar*, *aller*, nous croyons du moins avoir simplifié le problème étymologique de cette série, à laquelle nous reconnaissons avec M. Lanly une commune origine latine, quoique à l'aide d'un autre composé de IRE. Ce qui nous frappe dans l'étude de M. Lanly, c'est qu'il passe sous silence AMBITARE. Pourquoi ? Le croit-il moins digne de mention que *ADITERARE, *ADITULARE, ADNARE, *ANNITARE ou *ALLARE, substrats qu'on ne peut prendre en considération sérieuse. Nous avouons que AMBITARE ne convient pas tout à fait pour le sens — Meyer-Lübke donne pour traduction de AMBITARE (*REW*, 409) : « herumgehen », « gehen » —, mais une pareille difficulté sémantique existe aussi pour ADITARE, qui, dans le *REW*, aurait dû recevoir l'adjonction : « Heran-, hinzugehen », « gehen ». En tout cas, nous préférons AMBITARE à toutes les autres étymologies (inclus ADITARE + ADEAMUS), adoptant la thèse du grand Schuchardt disant qu'il faut donner l'honneur du pas à la sémantique, qu'il appelle une dame souple, et non à la phonétique, qui est dame austère et inexorable.

Graz.

M. Regula.

ÉTYMOLOGIES LYONNAISES ET FORÉZIENNES

1° Ancien forézien *MASTRA* « coffre ».

Nous devons à M. Hans-Erich Keller de bien connaître le prov. *mastra* et sa famille [1]. C'est un mot, issu du grec, venu d'Italie en Provence et de là en Languedoc. Croisé avec *maie* « pétrin », *mastra* a donné l'avignonnais *maystra* (1373) et les *mètre*, *mitre* « baquet » de la Suisse romande. Un dérivé *MASTRA + UCULARE a dû donner le piémontais *mastrojè* « il masticare di chi non ha denti, masticacchiare » et le prov. *mastrouia* « manier malproprement, patiner ». MASTRA ne semble pas avoir pénétré dans le francoprovençal de France. Son extension depuis la Provence et le Languedoc vers le Nord semble avoir été stoppée par la frontière qui sépare les patois d'oc des patois francoprovençaux. La seule exception présentée par M. K. est le *mastra* des Comptes consulaires de Grenoble, mais Grenoble est situé en domaine francoprovençal tout près de la frontière.

Il m'est agréable d'apporter un petit complément à la riche documentation de l'*FEW* et d'indiquer à M. Keller qu'un ancien forézien *matra* a existé au moyen âge et que le verbe dérivé *matrouillie* est très vivant dans nos patois foréziens.

Je signale d'abord deux formes du MACTRA provençal situées très près de notre Forez francoprovençal. La première est *mẹ̀tro* « coffre à grain », mot vieilli mais usité encore aujourd'hui au point 47, carte 109 de notre *ALLy*. Ce point 47 est Valcivières, en Auvergne, tout près de la frontière [2] du Forez. La seconde est le substantif féminin *mátraero* « sorte de huche à pain, au fournil » relevé par mon collaborateur M. l'abbé Girodet au point 69 de notre Atlas (carte 417), qui est Saint-Sauveur, localité de type provençal, toute proche elle aussi du Forez francoprovençal.

C'est à Mlle Gonon que nous devons la découverte de l'afor. *matra*. Dans son *Essai d'un glossaire forézien d'après les testaments des XIIIe et des*

1. « It. *mattra*, *mastra*, prov. *mastra*, altfranz. *maistrel*, ir. *maistred* », dans *ZrP*, 73 (1957), 288-301, en collaboration avec Heinrich Wagner. — Article « MAKTRA (gr.) backtrog », dans *FEW*, VI, 77-78 (paru en 1958). — « Neues zu it., prov. *mastra* 'Backtrog' », dans *ZrP*, 75 (1959), 336-341.

2. A Valcivières, *a* accentué s'est palatilisé en *ä* ou *è* : *bätr* « battre ».

XIVe siècles (*ALMA*, XXV et XXVI) elle a donné une liste de *matra* (*ALMA*, XXVI, p. 76), qu'elle a retrouvés dans deux registres de testaments enregistrés à la Chancellerie de Forez au XIIIe et au XIVe siècles. Et dans un volume sous presse (*La vie familiale en Forez au XIVe siècle et son vocabulaire d'après les testaments*) elle présente d'autres attestations en grand nombre, tirées des quelque trente registres des testaments du XIVe s. conservés aux Archives de la Loire. Ces attestations sont en latin, mais il est clair que nombre de ces mots latins sont des mots patois habillés de latin. C'est évidemment le cas des expressions du type : « Unam arcam vocatam matram » qu'il faut traduire par « une arche appelée matre ». Or *arche* (*arei*) est toujours le nom du coffre à grain en Forez : une sorte de coffre s'appelait donc *matra*. Il semble qu'on distinguait soigneusement ces deux sortes de coffre, qui servaient d'ailleurs aux mêmes usages : « Unam archam et unam matram pro tenendo bladum suum. » En calculant les contenances de chacune, Mlle Gonon a pu établir que la *matra* était plus grande que l'arche au XIIIe s., mais que l'inverse semble s'affirmer au XIVe s. Au XIVe s. en tout cas les *matres* sont fréquentes dans tout le Forez.

Aujourd'hui le mot *matra* a complètement disparu ; seul vit le mot *archi, archa*, dont la carte 109 de notre *ALLy* donne les formes diverses. La lecture des textes d'archives du XVe et du XVIe s. permettra sans doute d'apercevoir à quel moment *matra* a disparu devant *arche*. On devine la cause de cette disparition : *matra* était en Forez un emprunt de luxe, puisque le mot qui désignait le coffre était *arche*. Il a dû chercher sa place et pendant quelque temps désigner un coffre ou plus petit ou plus grand que l'*arche*. Mais il n'y avait sans doute pas besoin de deux mots et *matra* a abandonné la place.

Le dérivé *matrula*, devenu *matruli* en francoprovençal, a survécu à *matra* et j'indique à M. Keller qu'il est toujours usuel en Forez. Vëy l'a relevé deux fois dans les œuvres de Jean Chapelon, au XVIIe s. Dans le poème intitulé *La Caréyma*, Chapelon se plaint avec humour de l'obligation du jeûne :

> *Vou faut pesa lou pen, de pó de trop mingie*
> *Et ren dourmir de not fauta de matroulie* (v. 17-18).
>
> (« Il faut peser le pain, de peur de trop manger; Et rien dormir de nuit, faute d'[avoir à] macher »).

Dans l'*Avis et Remontrances à MM. lous Echevins, Bourgeois, etc. de la*

Villa, par faire un Relogeou, il décrit les maux de la vieillesse, passé soixante ans :

Vou ne dort que fort pó, vou ne matrollie guêrou (v. 11)
(« On ne dort que fort peu, on ne mâche [mange ?] guère. »)

Le mot continue de vivre à Saint-Étienne où Duplay a relevé :
« *Matrouillîe* v. a. Mâchonner » ;
« *Matrouilléu, -sa,* Qui mâchonne » ;
« *Mâtrolli-boun-Djieu,* s. m. Qui remue bruyamment les lèvres en priant. »

Gras, qui a consigné dans son Dictionnaire le patois de la région de Soleymieu (point 56 de l'*ALLy*), a un article : « *Mâtrouillî* v. n. Mâcher, manger ».

Mlle Gonon a enregistré dans son *Lexique de Poncins* : « *mâtròyi* fr. loc. *mâtroyer*, mâcher ».

Enfin, Mlle Gonon a bien voulu faire sur ma demande une petite enquête en Forez au nord de Poncins. En voici le résultat :

Sainte-Foy : *mâtròyi* « mâcher sans beaucoup d'appétit, ou mâcher mal parce qu'on n'a plus de dents ».

Saint-Germain-Laval : *màtriyá* « mâcher sans appétit, se dit des vaches qui mangent du mauvais foin ». Le terme est courant en français local : *elle matrille quèques croûtes.*

Amions : *màtriyå*, même sens qu'à Saint-Germain-Laval.

Dancé : *mâtriyá*, même sens qu'à Saint-Germain-Laval.

Ces localités sont situées dans l'espace qui sépare les points 33, 34, 37 et 45 de l'*ALLy*. Au nord-est de cette région, à Cordelle et à Vendranges, *matriya* est inconnu. On le retrouve à Épercieu au nord de Feurs sous la forme *mâtròyi* et avec les mêmes sens que ci-dessus.

Il est à remarquer que jusqu'à présent ni MACTRA ni *matruḷi* n'ont été signalés en Lyonnais. Certes il ne faut pas tirer de conclusion définitive de cette absence de documents, tant qu'on n'aura pas dépouillé les riches archives du XIVe et du XVe siècle. S'il était prouvé que MACTRA n'a pas pénétré en Lyonnais, il serait évident que l'emprunt du Forez est venu non par Lyon, donc pas par la Vallée du Rhône, mais par la montagne. Et cela ne m'étonnerait pas. Je crois que des mots provençaux, venant du Velay, ont pénétré directement en Forez par le plateau de Saint-Bonnet-le-Château ; et il est évident que des mots du Forez franco-provençal ont pris le même chemin, en sens inverse, car ils se trouvent en assez grand nombre dans le nord du Velay.

2° Ancien lyonnais *etier* « excepté, sauf ».

A l'article EXTERIUS l'*FEW* indique que l'ancien français et l'ancien provençal ont connu l'un et l'autre des héritiers de ce mot latin : *estiers* ou *esters*. Et il suffit de consulter Tobler-Lommatzsch et *Les plus anciennes chartes en langue provençale* publiées par M. C. Brunel pour recueillir un nombre important d'attestations. D'autres représentants d'EXTERIUS ont été retrouvés ailleurs, dans l'Italie du Nord et en Catalogne. Quant au francoprovençal il n'est pas totalement dépourvu puisqu'on peut présenter la forme *ester* qui se trouve huit fois dans la *Somme du Code*. Mais ce texte a été écrit sans doute à Uriage, c'est-à-dire très près de la frontière de la langue d'oc; ce mot pourrait donc avoir été emprunté à des parlers plus méridionaux, et dans ce cas il ne prouverait pas qu'un successeur d'EXTERIUS ait existé en francoprovençal.

Aussi m'est-il agréable d'apporter, pour le Lyonnais, un petit complément à la liste des *e(s)tiers* médiévaux. Dans les Légendes en prose publiées par Mussafia, dont M. Stimm nous a promis un glossaire qui sera le bienvenu, je lis trois attestations [1]. Les voici :

D (Johannes) 25,2

A cel jor se convertiront a Deu XII mile paien esters femes et petiz enfanz, et tuit furent baptizie.

« Ce jour-là se convertirent à Dieu 12 000 paiens, sans compter les femmes et les petits enfants, et ils furent tous baptisés. »

G (Simon et Judas) 12,15

Adonc furont conta li evesquo des ydoles et furont per nombro C et XX evesques dels templos, ester Toca, qui ere evesques sur toz los autros evesques...

« Alors ou compta les évêques des idoles, et ils étaient 120 évêques des temples, sans compter Toca qui était évêque au-dessus de tous les autres... »

K (Martialis) 53,3

Adonc appella la noble Beneoite le grant evesque des ydoles et li comanda que il alast per toz les temples et brisast menuement totes les ydoles esters le temple del deu mesconoissu.

« Alors la noble Benoite appela le grand évêque des idoles et lui commanda d'aller dans tous les temples et de briser en menus morceaux toutes les idoles sauf le temple du dieu inconnu. »

1. J'ai été mis sur la piste de ces passages par les fichiers manuscrits de A. Duraffour.

Cette forme *ester(s)*, avec *s* conservée devant *t* et sans diphtongaison de l'*e* accentué pourrait être une forme savante ou empruntée aux parlers d'oc. Aussi ai-je été particulièrement heureux de trouver dans les Œuvres de Marguerite d'Oingt une forme *etier*, bien conforme à la phonétique de chez nous. Voici, sans autre commentaire, le passage où elle se trouve, page 50 du manuscrit :

> Los tres jors de Chalendes illi fut ades en ceta grant consolacion, etier co que illi no vit la vision maque lo primier jor ;
> « Les trois jours de Noël, elle fut sans cesse dans ce grand réconfort, sauf qu'elle n'eut la vision que le premier jour. »

3° Lyonnais *ATZASÓ*
« TASSER LA TERRE AUTOUR DU PLANT DE VIGNE ».

Quand on plante la vigne il faut prendre bien soin de tasser la terre tout autour du plant; ainsi la jeune vigne prendra plus facilement racine. On tasse donc la terre avec le plantoir, ou même avec le pied. La carte 191 de l'*ALLy* parle de cette opération et présente les verbes patois qui l'expriment dans les diverses localités du Lyonnais et du Forez. Sauf dans la partie centrale du Lyonnais, ce sont des verbes généraux, signifiant « serrer, piétiner », « tasser »..., qu'on retrouve à d'autres cartes et notamment à la carte 41 « tasser le foin dans la fenière » [1]. En Lyonnais, et plus précisément dans le vignoble du Beaujolais et, au sud-ouest de Lyon, dans la région de Mornant, patrie d'un petit vin qui, sans rivaliser avec celui de Brouilly, est cependant fort honorable, se présente le verbe *atsazo*. Nous l'avons relevé dans une dizaine de points d'enquêtes formant une aire cohérente. Sur le bord de cette aire, *atsazo* subit diverses contaminations : sous l'influence de *tsardze* « charger », il devient *atsardzo* au point 39 (Saint-Germain-sur-l'Arbresle); le voisinage de *sara* « ser-

1. On trouve au point 7, Davayé, un curieux verbe *naji*. Il est dérivé du substantif fém. plur. *naj* (*nadz*, *naz*, suivant les lieux) qui désigne « les épaules d'un chargement de foin », c'est-à-dire les gros paquets de foin qu'on tasse et qu'on place aux quatre coins du char et sur lesquels on peut asseoir toute la charge d'un char de foin : on trouvera l'aire de ce substantif, carte 35 de l'*ALLy*. Ce *naj* vient de *NATICA « fesse », parce que ces rouleaux de foin servent à asseoir la charge ; voir d'ailleurs *FEW*, 7, 41. L'image qui lui a donné naissance est d'ailleurs toujours vivante puisqu'au point 34, en Forez, à la question « de bonnes épaules (du chargement de foin) » il a été fait deux réponses : *dè bònèz èpàl* et *dè bònè fès*. De *naj* « paquets de foin tassé » on a tiré *naji* « tasser ».

rer » (au point 52) le transforme en *asazo* au point 51 (Feyzin) ; il est même devenu *ɛ̃ɛasi* « enchâsser » à 62 (Sainte-Croix).

Cette aire a dû être autrefois plus étendue, car une nouvelle enquête nous a permis de le retrouver en Forez, à Arthun (point 37) sous la double forme *àɛàzà* et *ãɛàzà* avec le même sens précis de « tasser la terre autour du cep ». Nul doute qu'il existe encore ça et là, vieilli et concurrencé par des termes généraux.

Comme c'est un mot technique dont l'emploi est peu fréquent (on ne plante pas tous les jours de la vigne), rien d'étonnant qu'il ait échappé à la plupart des lexicographes, et même à l'excellent Nizier du Puitspelu, qui appréciait le petit vin de Mornant, mais ne connaissait que d'un peu loin le travail du vigneron. Seul en Lyonnais, J. Descroix l'a consigné dans son *Glossaire du patois de Lantignié-en-Beaujolais* :

atsózõ v. tr. : 1) tasser dans un sac ; 2) tasser la terre autour des racines au moment du repiquage.

On voit qu'à Lantignié le verbe a pris aussi le sens de « tasser dans un sac », soit par généralisation, soit par attraction de la famille de *så* « sac ».

En Forez il n'apparaît ni chez Gras, ni chez Duplay. Seule Mlle Gonon l'a enregistré, avec une terminaison en *-i*, dans son *Lexique de Poncins* :

àɛàzi, *ãɛàzi* (*lu tu*), fr. loc. « achaser, enchaser les choux » : arracher les choux, les coucher horizontalement, tête à la bise, le pied recouvert de terre, pour les conserver une grande partie de l'hiver.

On se demandera peut-être ce qu'il y a de commun entre ces deux significations : « tasser la terre autour du plant de vigne », « mettre les choux en silos » ? Les gestes qu'elles évoquent ont quelque chose de commun : il s'agit dans les deux cas de mettre en place dans la terre, avec précaution, soit une tige de vigne, soit un chou. Et ce qu'il y a de commun dans les deux significations (« mettre en place dans la terre ») nous oriente vers la famille et vers l'étymologie des mots *atsazó*, *aɛazi*. Leur famille est celle du latin CASA « maison », dont ils sont des dérivés : AD-CASA-ARE, ou -IRE. L'*FEW* 2, 1, 449-453, nous présente dans un même article, mais en trois places différentes, le prov. mod. *s'acasa* « s'établir, se marier », *acasa*, *acasi* « pourvoir » ; l'ancien provençal *acazar* « pourvoir un chevalier d'un fief » ; et le mfr. *s'acaser* « s'établir, s'installer ». Il n'est pas dans mon propos de discuter le bien-fondé de cette répartition et de cette séparation. Il me suffit de constater que notre *atsazo* lyonnais représente le même type de dérivation que l'anc. prov.

acazar et que le provençal moderne *acasa*. Je n'ose supposer que nos ancêtres aient voulu comparer à l'établissement d'un chevalier la mise en terre d'un plan de gamay beaujolais ou la mise en silo d'un chou forézien. Je me contenterai donc de rapprocher notre verbe paysan de l'*acasa* du prov. mod. Et je remarquerai une fois de plus que nombre de nos vieux mots semblent venir du Sud, et que le lexique de nos patois est dans sa partie la plus ancienne assez proche du provençal.

P. GARDETTE.